

Le seize février deux mil dix-sept convocation du conseil municipal pour le mardi vingt-huit février 2017 à vingt heures trente.

ORDRE DU JOUR

- Plan Local d'Urbanisme : bilan de la concertation et arrêt du projet de PLU
- Point sur les travaux
 - . atelier des services techniques : avenant lots « Gros œuvre » et « Electricité »
 - . programme Voirie 2016 : avancement des travaux
- Compte-rendu de la commission « Travaux de voirie, Réseaux, Equipements communaux, Matériel »
- TAP : compte-rendu du comité de pilotage
- ALSH : tarification modulée
- Echange Commune/CLAMA (GROUPAMA) : désaffectation et déclassement
- Questions diverses

Le Maire

Aline CHEVAUCHER

Session ordinaire

Le vingt-huit février deux mil dix-sept à vingt heures trente le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Aline CHEVAUCHER, maire.

Etaient présents : A. CHEVAUCHER, J.M. CUEFF, A. MARC, E. TANGUY, V. LE BOULCH, H. GUENA, H. BEAUMIN, M.Y. LE MESTRE, A. CAZUC, J.R. PENNORS, O. MONCUS, C. COMTET-GOUPILLE, E. KERRIOU, D. LE GALL, D. CAZUC, G. KERBIRIOU, R. BOULC'H, M. QUILLEVERE

Excusé : J.P. CAER

Mme Marie Yvonne LE MESTRE a été nommée secrétaire.

Plan Local d'Urbanisme : bilan de la concertation et arrêt du projet de PLU

Mme le Maire explique que le projet de PLU a été examiné par le cabinet d'avocats LGP qui recommande plusieurs modifications des différentes pièces du dossier. Ceci entraîne le report de l'arrêt du PLU au 24 mars 2017.

Elle informe le conseil que le dossier de classement des espaces boisés les plus significatifs au PLU a été examiné, en sa présence, par la commission départementale de la nature, des paysages et des sites à la Préfecture le lundi 27 février 2017. La commune demandait le classement du secteur de Lannuzouarn, le secteur de l'Horn et le secteur de l'Eon et de la Penzé. La commission a approuvé le dossier et félicité Mme le Maire pour le travail accompli dans le sens de la protection de la biodiversité.

Mme le Maire informe que la HLC prendra la compétence PLU à partir du 27 mars 2017. Les règles d'urbanisme évoluent tellement vite qu'il est difficile de faire des prévisions à long terme.

Point sur les travaux

Atelier des services techniques

Avenant n° 1 au lot n° 6 Electricité ARCEM

Mme le Maire fait le point sur l'état d'avancement des travaux de rénovation.

Il apparaît que des travaux supplémentaires non prévisibles s'avèrent nécessaires dans le cadre du lot n° 6 Electricité attribué à l'entreprise ARCEM pour un montant de 3 759, 66 €HT, 4 511, 59 €TTC. Ce ci porte le marché à 20 120, 94 €HT, 24 145, 13 €TTC.

M. CUEFF explique en quoi consistent ces travaux supplémentaires : modification de l'appareillage et installation d'un éclairage LED.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Autorise la réalisation de ces travaux supplémentaires,

Autorise Mme le Maire à signer l'avenant n°1 correspondant.

Avenant n° 1 au lot n° 2 Charpente BATIBOIS

Mme le Maire fait le point sur l'état d'avancement des travaux de rénovation.

Il apparaît qu'il est nécessaire de modifier les travaux prévus dans le cadre du lot n° 2 Charpente attribué à l'entreprise Batibois : suppression d'un portail neuf et motorisation du portail existant. Ceci entraîne une moins-value de 1650, 95 €HT. Ceci porte le marché à 88 777, 69 €HT, 106 533, 23 €TTC.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Autorise la modification des travaux du lot n° 2 Charpente,

Autorise Mme le Maire à signer l'avenant n °1 correspondant.

Avenant n° 1 au lot n° 5 Plomberie LE JEUNE

Mme le Maire fait le point sur l'état d'avancement des travaux de rénovation.

Il apparaît que des travaux supplémentaires non prévisibles s'avèrent nécessaires dans le cadre du lot n° 5 Plomberie attribué à l'entreprise LE JEUNE pour un montant de 546, 15 €HT, 655, 38 €TTC. Ceci porte le marché à 4 613, 85 €HT, 5 536, 62 €TTC.

Ces travaux supplémentaires consistent en la: pose d'un ballon d'eau chaude de plus faible capacité et la fourniture et pose d'un urinoir.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Autorise la réalisation de ces travaux supplémentaires,

Autorise Mme le Maire à signer l'avenant n °1 correspondant.

Programme Voirie 2016 : avancement des travaux

En l'absence de M. CAER, M. CUEFF explique que le programme Voirie 2016 est pratiquement terminé. Restent à réaliser le bateau de chez COUSQUER dans la zone de Bel air et les travaux à Kersabiec.

Compte-rendu de la commission « Travaux de voirie, Réseaux, Equipements communaux, Matériel »

Mme le Maire explique que la commission « Travaux de voirie, Réseaux, Equipements communaux, Matériel » s'est réunie les 2 et 23 février 2017.

Elle demande à M. CUEFF de présenter le compte-rendu des travaux de cette commission :

Programme Voirie 2017

M. CUEFF présente le programme « Voirie 2017 » proposée par la commission avec l'appui technique de M. PRIGENT de HLC les 2 et 23 février 2017 :

- Pont-Eon-Kerouchen
- Pont Eon-Ty Dour
- Robinson-Kerandantec
- Morgoat-Penzé
- Millinou-Kerbic
- Kerlaudy-Aménagement de sécurité Chicanes (tranche conditionnelle)
- Kerfaven
- Kerivoas (tranche conditionnelle)
- Trottoir U Express
- Trottoir Bel Air-rue Balysan
- Trottoir VC4
- Réparation Kermaria
- Pemp Ent
- Création de trottoir route de Pont Eon-Tach Glaz

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Approuve le programme « Voirie 2017 » présenté,

Autorise Mme le Maire à lancer une consultation pour la réalisation de ces travaux,

Autorise Mme le Maire à signer l'offre la plus intéressante.

Matériel

M. CUEFF explique qu'il est nécessaire d'acquérir un broyeur d'accotement pour les services techniques. Il a consulté trois fournisseurs : Noremat, Sofimat et Odic.

Noremat : 14 071, 20 €TTC Reprise 1 000 €

Sofimat : 16 560 €TTC Reprise 2 000 €

ODIC : 10 560 €TTC Reprise 1 800 €

Il propose de retenir l'offre de Odic pour un montant de 10 560 €TTC avec une reprise de 1 800 euros de l'ancien matériel.

Le conseil municipal approuve ce choix.

Lotissement de Beauregard

Mme le Maire rappelle que par délibérations du 2 novembre et du 12 décembre 2017 le conseil municipal a décidé d'acheter les terrains pour 17 656 M2 appartenant aux consorts SAILLOUR situés à Beauregard pour créer un nouveau lotissement communal.

Elle explique que les actes ont été passés le 7 février 2017.

Elle propose donc de lancer les opérations nécessaires à la réalisation de ce lotissement.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide de créer le « lotissement de Beauregard »,

Décide de créer le budget annexe correspondant qui sera soumis à la TVA à la marge,

Autorise Mme le Maire à lancer une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre,

Autorise Mme le Maire à déposer un permis d'aménager.

TAP : compte-rendu du comité de pilotage

Mme le Maire explique que le comité de pilotage des TAP s'est réuni ce jour à 18H.

Elle demande à Mme Véronique LE BOULCH de présenter le compte-rendu de cette réunion.

Mme LE BOULCH fait part de la satisfaction générale des enfants, des parents, des animateurs et des équipes enseignantes sur le système en place actuellement :

- Ecole Simone VEIL le jeudi après-midi de 13H30 à 16H30
- Ecole privée de Kerellon le mardi de 13H30 à 16H30

- Ecole publique de Penzé mardi, jeu et vendredi de 15H30 à 16H30

Elle explique que le coût des TAP augmente du fait de la réglementation qui impose notamment des taux d'encadrement important mais aussi du personnel « qualifié » selon les règles de la DDCS :

2014/2015 : 160 euros /enfant

2015/2016 : 230 euros /enfant

2016/2017 : 270 euros /enfant soit 77 220 euros

L'Etat accorde 50 euros par enfant dans le cadre du Fonds de soutien. La CAF s'est engagée également à hauteur de 50 euros par enfant. A ce jour elle n'a effectué aucun paiement.

Mme LE BOULCH met l'accent sur les principales problématiques rencontrées : recrutement d'animateurs qualifiés sur des temps très courts, la fatigue des enfants qui subissent des temps de plus en plus longs de « collectif », le financement des TAP pour les enfants extérieurs entièrement pris en charge par PLOUENAN.

La commune de PLOUENAN a bénéficié depuis trois ans des dispositions à caractère expérimental du décret HAMON du 7 mai 2014. Ces dispositions sont inscrites dans le droit commun selon une modalité dérogatoire par le décret n° 2016-1049 du 1^{er} août 2016.

Après une évaluation de ce dispositif présentée au comité de pilotage réuni le 28 février 2017 qui a émis un avis favorable, le conseil municipal, réuni le 28 février 2017, souhaite la reconduction du dispositif actuellement en place et demande à Mme le Maire de solliciter auprès de l'éducation nationale, une dérogation pour appliquer cette organisation à la rentrée 2017 :

- Ecole publique du bourg Simone VEIL le jeudi de 13h30 à 16h30
- Ecole publique de Penzé : les mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 16h30
- Ecole privée de Kerellon le mardi de 13h30 à 16h30

Au vu du contexte politique et dans l'incertitude des mesures qui seront applicables après les élections présidentielles cette dérogation est sollicitée pour l'année scolaire 2016/2017 uniquement.

ALSH : tarification modulée

Mme le Maire rappelle que ce sujet avait déjà été évoqué lors du dernier conseil municipal.

Suite à une réflexion menée par la commune avec EPAL et la CAF, représenté par M. ARROS, sur les modalités d'accueil et notamment sur l'accessibilité financière, le conseil municipal avait adopté les tarifs suivants :

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
	0€ - 650€	651€ - 840€	841€ - 1260€	1261€ - 1680€	1680€ et plus
% des familles	19,5%	15%	41,8%	22,30%	1,4%
Journée repas	7.00€	9.50€	12.50€	14.00€	17.00€
Matin sans repas	2.00€	4.00€	6.00€	7.00€	8.00€
Matin avec repas	5.50€	7.50€	9.50€	10.50€	11.50€
Après-midi avec repas	5.50€	7.50€	9.50€	10.50€	11.50€
Après-midi sans repas	2.00€	4.00€	6.00€	7.00€	8.00€

Les familles relevant du régime MSA seraient facturées aux tarifs relevant de la tranche 4, les familles recevant directement les aides de la MSA.

Les familles extérieures seraient facturées aux tarifs relevant de la tranche 5.

Ces tarifs ont été communiqués à la CAF qui a émis une réserve sur le prix des « demi-journées avec repas » jugé trop élevé.

Après avoir pris connaissance de ce rapport,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

A la demande de la CAF,

Modifie le tarif « demi-journées avec repas »,

Adopte ces nouveaux tarifs :

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
	0€ - 650€	651€ - 840€	841€ - 1260€	1261€ - 1680€	1680€ et plus
% des familles	19,5%	15%	41,8%	22,30%	1,4%
Journée repas	7.00€	9.50€	12.50€	14.00€	17.00€
Matin sans repas	2.00€	4.00€	6.00€	7.00€	8.00€
Matin avec repas	4,50€	7.50€	9.50€	10.50€	11.50€
Après-midi avec repas	4,50€	7.50€	9.50€	10.50€	11.50€
Après-midi sans repas	2.00€	4.00€	6.00€	7.00€	8.00€

Les familles relevant du régime MSA seraient facturées aux tarifs relevant de la tranche 4, les familles recevant directement les aides de la MSA.

Les familles extérieures seraient facturées aux tarifs relevant de la tranche 5.

Ces tarifs seront applicables au 1^{er} septembre 2017.

Echange Commune/CLAMA (Groupama) : désaffectation et déclassement

Mme le Maire rappelle que par délibération du 8 décembre 2015 le conseil municipal a autorisé l'échange suivant avec Groupama, route de Pont-Eon :

Groupama cède à la commune une emprise de 27 M2 sur les parcelles cadastrées section AC n°s 134 et 327, parcelles cadastrées par un document d'arpentage du 30 septembre 2015 section AC n° s 805 et 807

La commune de PLOUENAN céderait 27 M2 prélevée sur le domaine public communal, parcelles cadastrée par le même document d'arpentage section AC n°s 808 et 809.

Mme le Maire précise que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie (article L143 du Code de la Voirie routière).

C'est pourquoi le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide de la désaffectation du bien appartenant à la commune et prononce son déclassement.

Donne tous pouvoirs à Mme le Maire pour régulariser cet échange.

Questions diverses

Admission en non-valeur

Mme le Maire présente l'état des pièces irrécouvrables établi par Mme le Trésorier pour un montant de 78, 30 euros.

Après avoir pris connaissance de cet état,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Admet en non-valeur les titres irrécouvrables présentés pour un montant de 78, 30 euros.

Elections présidentielles

Les élections présidentielles se dérouleront les 23 avril et 7 mai 2017 au Mille Club de 8H à 18H.

Budget 2017

Le prochain conseil municipal au cours duquel sera voté le budget 2017 se tiendra le 24 mars 2017.

Ecole Simone Veil

L'inauguration de l'école « Simone VEIL » se fera le 24 juin 2017 à 11H en présence de M. le Sous-Préfet.

Divers

Trophées de la vie locale

Le Crédit Agricole a accordé dans le cadre des Trophées de la vie locale :

450 euros à l'école Simone Veil pour une opération « Tri et déchets »

150 euros à EPAL pour l'aménagement d'un « coin calme » à l'ALSH de PLOUENAN

Crédit Mutuel de Bretagne

Mme le Maire annonce la fermeture de l'agence du CMB à PLOUENAN. Il est prévu une rencontre avec la direction du CMB le 4 mars 2017.

Journée citoyenne

M. MONCUS fait le point sur les journées citoyennes. Les prochaines journées auront lieu le dernier vendredi de chaque mois en mars, avril, mai, juin, septembre et octobre et d'autres dates si besoin.

Il explique également que le jardin collectif va être remplacé par un jardin sensoriel avec la mise en place de bacs.

La séance est levée à 23H.

Le Maire

Aline CHEVAUCHER

La secrétaire

Marie Yvonne LE MESTRE

CUEFF Jean-Michel	Anne MARC		Eric TANGUY	LE BOULCH Véronique	
GUENA Hélène	BEAUMIN Hélène		CAZUC Allain	PENNORS Jean- René	
MONCUS Olivier	COMTET Cécile	GOUPILLE	KERRIOU Elisabeth	LE GALL David	CAZUC Denis
KERBIRIOU Guislaine	BOULC'H Romain		QUILLEVERE Mélanie		